

**Entreprise de plus de 10 salariés :  
votre Comité Social et Economique  
doit être en place avant 2020**

# Direccte ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France

Informations générales Entreprises, emploi, économie Travail et relations sociales Concurrence et consommation Etudes et statistiques

## Menu

- L'actu du travail en Île-de-France
- Inspection du travail
- Relations du travail
- Santé et sécurité au travail
- Travail légal
- Secteur agricole

## Retrouvez toutes nos publications spécialisées en cliquant ici.

Actual > Travail et relations sociales > L'actu du travail en Île-de-France > Entreprise de plus de 10 salariés : votre Comité Social et Economique doit être en place avant 2020

### Entreprise de plus de 10 salariés : votre Comité Social et Economique doit être en place avant 2020

Publié le 25 septembre 2019

Le Comité social et économique (CSE) est la nouvelle instance de dialogue entre employeur et représentants du personnel au sein de l'entreprise. Il doit être mis en place dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés avant le 1er janvier 2020.

L'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 a profondément renouvelé le paysage de la représentation du personnel dans l'entreprise en créant, dans les entreprises d'au moins 11 salariés, une nouvelle instance de dialogue social, le Comité social et économique (CSE). Suivant la situation de l'entreprise, le CSE se substitue aux délégués du personnel (DP), au comité d'entreprise (CE), à la délégation

unique du personnel (DUP) et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). L'ordonnance prévoit que dans l'ensemble des entreprises, ces instances sont remplacées par un comité social et économique (CSE) au plus tard le 1er janvier 2020.

Afin de vous permettre d'organiser ce scrutin, nous vous rappelons que l'ordonnance du 22 septembre 2017 offre la possibilité de réduire la durée des mandats des élus du personnel par accord collectif d'entreprise ou par décision de l'employeur, après consultation du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel ou, le cas échéant, de la délégation unique du personnel ou de l'instance regroupée.

Pour vous aider dans vos démarches, plusieurs sites du Ministère du travail peuvent être consultés :

Pour toute question sur la mesure d'audience de la représentativité des organisations syndicales : <https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr>

Pour toute question sur le CSE : <https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr> et Question-Réponse sur : <http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/guide-OR-CSE>

Le ministère chargé du travail met également à votre disposition des simulateurs de calculs pour faciliter la préparation de l'élection des représentants du personnel au Comité Social et Economique (CSE) : <https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr/nos-outils-et-simulateurs>

Erifn, pour préparer les résultats selon le modèle CERFA, vous pouvez saisir les données sur le site des Elections Professionnelles <https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr> rubrique « Saisir mon procès-verbal d'élection »

Pour toute demande d'information : N° azur 0 910 20 08 08 (service cinq centimes d'euros + prix d'un appel local) ou le numéro unique des services de renseignements en droit du travail 0 800 000 126

TRAVAIL Fiches pratiques du droit du travail du ministère du travail

Aract Île-de-France

TéléAccords Homologation des ruptures conventionnelles

TéléAccords Dépôt des accords collectifs d'entreprise

## Nos services en département



Sélectionnez votre département

Main d'œuvre étrangère

Inspection du travail

Formation professionnelle

## Les dernières mises à jour

- La DIRECCTE parle droit du travail aux startups 29 octobre 2019
- Données trimestrielles du marché du travail 25 octobre 2019
- Le département des Yvelines ouvre des subventions aux associations contre l'isolement des personnes âgées ou handicapées 25 octobre 2019
- Ruptures collectives en entreprise - un nouveau portail pour effectuer vos démarches 25 octobre 2019
- Certifications de formation professionnelle : la liste des organismes agréés 22 octobre 2019
- Réforme de la formation professionnelle : les Opérateurs de Compétences et leurs nouvelles missions 22 octobre 2019
- Tout savoir sur l'entretien professionnel 22 octobre 2019
- Le Brexit, c'est dans 15 jours : Votre entreprise est-elle prête ? 16 octobre 2019
- La Préfecture d'Île-de-France et la CCI signent une convention pour répondre aux besoins des entreprises 16 octobre 2019
- Une plateforme pour développer les bons réflexes face au risque terrorisme 16 octobre 2019
- Les conseillers du salarié 14 octobre 2019
- Médailles d'honneur du travail - dématérialisation de la procédure 11 octobre 2019

## Accueil

<b>Informations générales</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Agenda</li><li>Toutes nos publications</li><li>Du site-vo que la Direccte ?</li><li>Nos coordonnées</li><li>Appels à projets - appels d'offres</li><li>Démarches en ligne</li></ul>	<b>Entreprises, emploi, économie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Grand Paris</li><li>Formation professionnelle</li><li>Immigration professionnelle</li><li>recrutement de main d'oeuvre étrangère</li><li>L'actu de l'emploi et des entreprises en Île-de-France</li><li>Emploi</li><li>Entreprises et économie</li><li>Fonds social européen</li><li>Apprentissage</li></ul>	<b>Travail et relations sociales</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Santé et sécurité au travail</li><li>L'actu du travail en Île-de-France</li><li>Secteur agricole</li><li>Relations du travail</li><li>Travail légal</li><li>Inspection du travail</li></ul>	<b>Concurrence et consommation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Métrologie</li><li>L'actu de la consommation et de la concurrence en Île-de-France</li><li>Vie pratique</li></ul>	<b>Etudes et statistiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Données trimestrielles du marché du travail</li><li>Évaluations récentes du marché du travail</li><li>Synthèse conjoncturelle</li><li>Synthèse thématique</li><li>Séries statistiques de la demande d'emploi</li><li>Chiffres clés</li><li>Toutes les publications par thèmes</li></ul>
---	---	--	--	---

<b>Paris</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Ses missions</li><li>Adresse et horaires d'ouverture de l'unité départementale 75</li><li>Téléchargez le formulaire de demande d'agrément ESUS</li><li>A qui s'adresser concernant le formulaire U1 ?</li><li>Apprentissage dans la fonction publique : téléchargez ici la notice d'acte</li><li>Des nouveaux services pour les artisans et artisans indépendants parisiens</li><li>Lancement de l'Appel à Projets 2020 « DLA départemental » sur chaque département de la région Île-de-France - Paris</li></ul>	<b>Seine-et-Marne</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Ses missions</li><li>Adresse et horaires d'ouverture de l'unité départementale 77</li><li>A qui s'adresser concernant le formulaire U1 ?</li><li>Téléchargez le formulaire de demande d'agrément ESUS</li><li>Lancement de l'Appel à Projets 2020 « DLA départemental » sur chaque département de la région Île-de-France - Seine-et-Marne</li></ul>	<b>Yvelines</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Ses missions</li><li>Adresse et horaires d'ouverture de l'unité départementale des Yvelines</li><li>A qui s'adresser concernant le formulaire U1 ?</li><li>Téléchargez le formulaire de demande d'agrément ESUS</li><li>Appel à manifestation d'intérêt "insertion par l'activité économique"</li><li>Opérateurs du dialogue social 78</li><li>Lancement de l'Appel à Projets 2020 « DLA départemental » sur chaque département de la région Île-de-France - Yvelines</li><li>Le département des Yvelines ouvre des subventions aux associations contre l'isolement des personnes âgées ou handicapées</li></ul>	<b>Essonne</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Ses missions</li><li>Adresse et horaires d'ouverture de l'unité départementale 91</li><li>A qui s'adresser concernant le formulaire U1 ?</li><li>Téléchargez le formulaire de demande d'agrément ESUS</li><li>Essonne - Activité partielle et intermittente</li><li>Appel à manifestation d'intérêt 2019 pour l'implantation ou le développement de structures d'insertion par l'activité économique dans l'Essonne</li><li>Appel à projet Fonds Départemental d'insertion</li><li>Lancement de l'Appel à Projets 2020 « DLA départemental » sur chaque département de la région Île-de-France - Essonne</li><li>Médailles d'honneur du travail - dématérialisation de la procédure</li></ul>	<b>Hauts-de-Seine</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Ses missions de l'unité départementale 92 de la Direccte</li><li>Quelques chiffres sur l'économie et l'emploi dans les Hauts-de-Seine</li><li>Enquête de satisfaction</li><li>Les contacts pour effectuer vos démarches</li><li>Appel à manifestation d'intérêt IAE 2019 dans les Hauts-de-Seine (AMI IAE 2019)</li><li>PME-TPE du 92 : franchissez le cap de votre première embauche</li><li>L'Observatoire départemental d'analyse et d'appui au Dialogue Social et à la négociation</li><li>Appel à projets Fonds départemental d'insertion 2019 des Hauts-de-Seine</li><li>Lancement de l'Appel à Projets 2020 « DLA départemental » sur chaque département de la région Île-de-France - Hauts-de-Seine</li></ul>
--	--	--	--	---

<b>Seine-Saint-Denis</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Adresse et horaires d'ouverture de l'unité départementale 93</li><li>Ses missions</li><li>Téléchargez le formulaire de demande d'agrément ESUS</li><li>La Seine-Saint-Denis, une chance, les entreprises s'engagent</li><li>Appel à manifestation d'intérêt 2019 - Insertion par l'activité économique en Seine-Saint-Denis</li><li>Lancement de l'Appel à Projets 2020 « DLA départemental » sur chaque département de la région Île-de-France - Seine-Saint-Denis</li></ul>	<b>Val-de-Marne</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Ses missions</li><li>Adresse et horaires d'ouverture de l'unité départementale 94</li><li>Téléchargez le formulaire de demande d'agrément ESUS</li><li>Lancement de l'Appel à Projets 2020 « DLA départemental » sur chaque département de la région Île-de-France - Val-de-Marne</li></ul>	<b>Val-d'Oise</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Ses missions</li><li>Téléchargez le formulaire de demande d'agrément ESUS</li><li>Questionnaire égalité professionnelle femmes hommes direccte UD 95</li><li>A qui s'adresser concernant le formulaire U1 et l'unité départementale du Val-d'Oise ?</li><li>PME-TPE du 95 : franchissez le cap de votre première embauche</li><li>Le temps partagé - une solution pour un premier recrutement</li><li>Appel à projet étude prospective sur l'offre de services des Missions locales du Val-d'Oise</li><li>13 raisons pour lesquelles entrer en Garantie Jeunes</li><li>Appel à manifestation d'intérêt "insertion par l'activité économique"</li><li>Vendredi 7 juin 2019 - 2ème Journée Portes Ouvertes des Entreprises du Val-d'Oise</li><li>Lancement de l'Appel à Projets 2020 « DLA départemental » sur chaque département de la région Île-de-France - Val-d'Oise</li><li>Adresse et horaires d'ouverture de l'unité départementale du Val-d'Oise</li></ul>
--	---	---

Pour accéder à la source de l'information, cliquez sur l'image ci-dessus